

CONSEIL MUNICIPAL

CHATELUS LE MARCHEIX
Conseil du 17 décembre 2020, 19h00

Présents : Alain PEYLE , Philippe RIOT, Alain BERTRAND, Yohan RIDOUX, Odile COJEAN, Christiane LEGAY, Jérôme LEGAY

Odile Cojean est secrétaire de séance

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, la première concernant la DETR (demande de subvention) Eclairage Public et la seconde concernant la DETR Achat Informatique. Le conseil donne son accord.

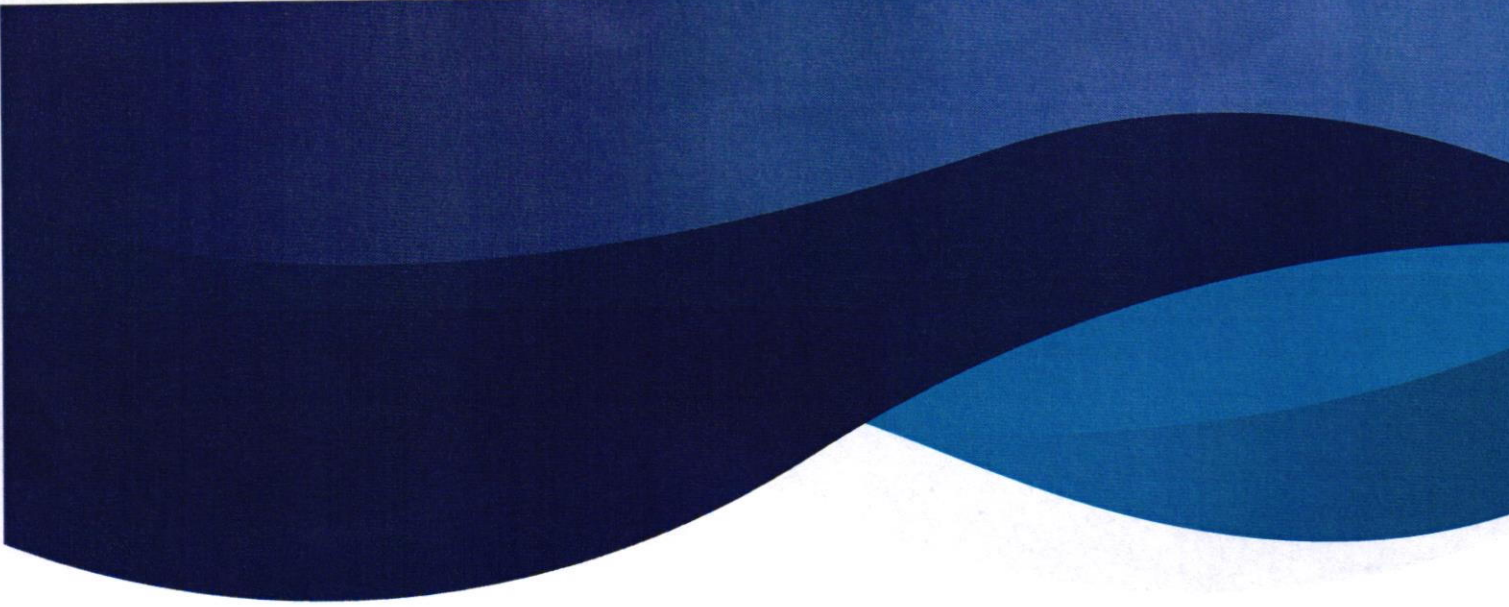
Délibération 73: Paiement de l'achat de la parcelle de terrain B 940 au bourg pour un montant de 500€.

Délibération 74 : Paiement de l'achat de la parcelle de terrain L 543 et 544 Les Lignièrès pour un montant de 515€.

Délibération 75 : Intérêts moratoires pour retard de paiement, rejetée par le Conseil

Délibération 76 : choix d'un opérateur de télétransmission des actes dématérialisés au représentant de l'Etat, dans le cadre de la convention passée avec la Préfecture de la Creuse.

Délibération 77 : Décision modificative budgétaire 5 concernant le remboursement des arrhes de réservation du hameau de Gîtes suite aux annulations de séjour liées à la crise Covid-19.



Délibération 78 : demande de subvention DETR pour achat de matériel informatique à hauteur de 5 044,50€ HT.

Délibération 79: demande de subvention DETR pour le renouvellement des candélabres et matériels nécessaires à l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux aériens des villages.

Délibération 80 : annulation de la délibération de décision modificative 4 votée en conseil le 27 novembre 2020 (pour raisons techniques).

Délibération 81 : Décision modificative budgétaire Assainissement rectification des amortissements et subventions d'exploitations.

Délibération 82 : Décision modificative budgétaire 6 afin d'effectuer les ajustements nécessaires aux opérations comptables de fin d'année.

Questions diverses :

-actualisation du devis de réparation du tracteur

- renouvellement de la Convention Auberge

-la signature du bail du garage est prévue le 30 décembre.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire
Alain PEYLE

